

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1321

présenté par
M. Dussopt

à l'amendement n° 1198 de M. Destans

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« projet »

le mot :

« plan ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.